

AULT

# Un pas de plus vers l'aménagement du Moulinet

Après le Syndicat mixte baie de Somme, le conseil municipal a validé, mercredi soir, l'aménagement de la zone du Moulinet.

**P**our son dernier conseil municipal avant les élections Marthe Sueur n'aura pas été ménagée par Catherine Duvau-chelle. Les élections approchent et son ancienne colistière, qui rejoint la liste de Marcel Le Moigne, a posé questions sur questions, tentant de la déstabiliser. Cela n'a pas empêché le maire de tenir son ordre du jour et de faire voter le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Moulinet.

Les élus ont aussi validé la création de la salle multifonctions dont le coût prévisionnel hors taxe avoisine les 2,1 millions d'euros. Un plan de financement a été présenté : « La commune devrait supporter 20% du coût du chantier », a assuré Marthe Sueur.

## « Une dépense inutile »

Dans le contexte préélectoral, ces deux décisions du conseil ont provoqué de nombreuses réactions, notamment dans le public venu en nombre pour assister à cette réunion. Marcel Le Moigne, le candidat de l'opposition estime que « la commune n'a fait que valider la décision prise par le syndicat mixte. Pour ma part, je milite pour un autre projet qui viserait à rénover le château et la ferme qui se trouvent sur le site. » La validation de la création de la salle multi-



Une salle multifonctions sera construite sur la zone du Moulinet.

« La commune n'a fait que valider la décision prise par le syndicat mixte »

Marcel Le Moigne, candidat aux élections municipales

fonctions ne le satisfait pas plus : « C'est une dépense inutile, car nous avons déjà la salle du casino. »

Bernard Motuel, président d'Ault Environnement, annonce que son association envisage une action en justice basée sur le fait « qu'il y

a des différences entre le projet qui a fait l'objet d'une enquête publique en 2010 et le projet final ». Enfin, Daniel Geay, porte-parole du collectif « Oui au Moulinet » a « pris acte » de la décision du conseil. Il rappelle que « le collectif s'oppose à toute destruction de maison sur le trait de côte ».

On pourra retenir de cette dernière séance de la mandature que, même chahutée, Marthe Sueur maintient le cap : « Ce projet est une bouffée d'air pour la commune », a-t-elle une nouvelle fois plaidé.

VINCENT HÉRY